



Entreprises Travaux Publics de 11 salariés et plus - Mai 2016

2016 : DES FINANCEMENTS ATTRACTIFS AU SERVICE DE VOS PROJETS DE FORMATION

Après une année 2015 marquée par la réforme de la formation professionnelle continue, 2016 s'inscrit dans la continuité avec le maintien :

- du principe du co-investissement Constructys/Entreprise, et de 70% maximum de fonds mutualisés apportés par Constructys pour 30% minimum de contribution volontaire de l'entreprise.
- de plafonds de prise en charge permettant de soutenir largement votre plan de formation.

N'OUBLIEZ
PAS ...

**Pour optimiser les services et les financements,
établissez dès à présent votre plan de formation
et contactez votre conseiller.**

Les plafonds sont valables uniquement pour le 1er semestre.
Sécurisez dès à présent le financement de votre de plan de formation en
validant votre choix d'option avec votre conseiller, avant le 30 juin 2016 .

OPTION A /OPTION B UN CHOIX À REVALIDER CHAQUE ANNÉE

Constructys Bretagne est à votre disposition pour réaliser, à partir de vos besoins, une proposition de services et une simulation financière pour vous préconiser la meilleure option.

Le choix final appartient toujours à l'entreprise. Il dépendra de votre organisation, des services dont vous avez besoin tout au long de l'année, de l'importance de votre plan de formation et des financements mobilisables par Constructys.

En Option B (offre de Base)

Vous êtes autonome et gérez vous-même votre plan de formation. Cette option est adaptée aux entreprises ayant peu ou pas de projets de formation dans l'année et donc peu de besoins en conseil et en financement.

En Option A (offre d'Accompagnement)

Vous choisissez de bénéficier de l'accompagnement de l'OPCA en lien avec vos besoins de formation. Vous déterminez avec votre conseiller le montant de la contribution volontaire destinée à cofinancer vos actions de formation. Les frais de services varient suivant l'effectif de votre entreprise et l'ampleur de vos projets.

DEMANDEZ
VOTRE
SIMULATION
FINANCIÈRE !

LES PLAFONDS 1^{ER} SEMESTRE 2016 PLAN ET PERIODE DE PRO EN OPTION A

ENTREPRISES 11 À 49 SALARIÉS :
8 000 € dont 3 000 € de PPRO

ENTREPRISES 50 À 299 SALARIÉS :
18 500 € dont 4 500 € de PPRO

ENTREPRISES 300 SALARIÉS ET + :
5 000 € de PPRO

Rappel : les fonds plan concernent uniquement les coûts pédagogiques et sont plafonnés à 30 € de l'heure.

La période de Professionnalisation est financée (sous réserve d'éligibilité des actions) selon des forfaits de 7 à 23 € de l'heure sur les coûts pédagogiques et/ou les rémunérations.



VOS CONTRIBUTIONS LEGALES ET CONVENTIONNELLES

... AVANT ET APRÈS LA RÉFORME

| Effectif* : | <11 | | 11 à 19 | | 20 à 49 | | 50 à 299 | | 300 et + | | Contributions gérées directement par Constructys (CPF : choix entreprise). |
|----------------------|------|-------------|---------|-------------|---------|-------------|----------|-------------|----------|-------------|--|
| | 2014 | depuis 2015 | 2014 | depuis 2015 | 2014 | depuis 2015 | 2014 | depuis 2015 | 2014 | depuis 2015 | |
| Plan | 0,61 | 0,75 | 0,60 | 0,15 | 0,73 | 0,15 | 0,73 | 0,05 | 0,73 | | Plan de formation |
| Professionnalisation | 0,22 | 0,15 | 0,01 | 0,05 | 0,19 | 0,05 | 0,19 | 0,05 | 0,19 | 0,10 | Contrats et Périodes de Pro, Tutorat... |
| CPF | | | | 0,20 | | 0,20 | | 0,20 | | 0,20 | CPF (Compte Personnel Formation) |
| FPSPP | 0,07 | | 0,14 | 0,15 | 0,18 | 0,15 | 0,18 | 0,20 | 0,18 | 0,20 | Demandeurs d'emploi, (POE, CSP...) appels à projets... |
| CCCA-BTP | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | 0,30 | Apprentissage (versé au CCCA BTP) |
| FONGECIF | | | | 0,15 | 0,20 | 0,15 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | 0,20 | CIF, VAE... (versé au FONGECIF) |
| Total | 1,20 | 1,20 | 1,05 | 1,00 | 1,60 | 1,00 | 1,60 | 1,00 | 1,60 | 1,00 | |

* Depuis le 1^{er} janvier 2016, le seuil des -10 salariés est porté à -11 salariés : art 4 du projet de loi de finances 2016

BRÈVES...

GPEC

Démarche Compétences : l'offre de service Constructys Bretagne

De façon exceptionnelle pour 2016 : les entreprises qui souhaitent être accompagnées par un consultant pour améliorer leurs performances et développer leurs compétences, peuvent solliciter Constructys Bretagne.

Prise en charge :

- diagnostic à 100% jusqu'à 2 jours ,
- accompagnement à 80% jusqu'à 5 jours.

Financement de l'OPCA et du Fonds Social Européen.

ACTIVITÉ PARTIELLE :

CONSTRUCTYS VOUS SOUTIENT !

Les entreprises du BTP en situation de chômage partiel peuvent bénéficier d'une prise en charge des actions de formation réalisées pendant la période chômée. La prise en charge peut porter sur 100% du coût pédagogique (Financement du FPSPP dans la limite de 32,20 €/h et de Constructys dans la limite de 30 €/h) tout en maintenant l'allocation d'activité partielle de l'Etat.

N'hésitez pas à interroger votre conseiller si vous êtes dans cette situation.



BRÈVES...

EDEC TP

Pour la prévention de l'usure professionnelle dans les Travaux Publics



La DIRECCTE Bretagne a accordé un financement à Constructys Bretagne pour la réalisation d'une opération expérimentale initiée par la Fédération Régionale des Travaux Publics de Bretagne. La mise en œuvre de cette action pilote a été confiée à l'ARACT Bretagne qui réalisera auprès de quatre entreprises volontaires une prestation d'accompagnement et de conseil. Les conclusions de ce travail feront l'objet d'une communication régionale à l'ensemble des entreprises.

Contacts :

Adrien SUARD - FRTP Bretagne
02 99 63 66 33
Maël LE LAY - Constructys Bretagne
02 99 30 16 00

**LE SITE INTERNET DE
CONSTRUCTYS A FAIT PEAU
NEUVE ! RETROUVEZ TOUTES
VOS INFOS SUR
www.constructys-bretagne.fr**

BRÈVES...

ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS

ET PLUS : LE CRÉDIT OPTION A N'EXISTE PLUS !

A ce titre il n'y a plus de budget réservé par entreprise. Afin de sécuriser vos financements vous devez donc transmettre votre plan de formation à votre conseiller et déterminer votre choix d'option avant le 30 juin 2016.

Préalablement à toute action de formation, vous devez également adresser une demande de prise en charge à Constructys Bretagne. Les formulaires sont disponibles sur notre site www.constructys-bretagne.fr rubrique « Téléchargements et liens utiles ».

BUREAU CONSTRUCTYS

BRETAGNE - 2016-2018

A l'occasion de son renouvellement, le Conseil d'Administration de Constructys Bretagne a élu, le 25 mars dernier, ses nouveaux représentants :

Président :

Gérard BERHAULT (CFE-CGC BTP)

Vice-Président :

Jean-Michel GOUEDARD (CAPEB)

Trésorier :

Gérard CARADEC (FNSCOP BTP)

Secrétaire :

Jean-Pierre MUSSET (CGT CONSTRUCTION)

Formation DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES OUVRIERS TP

Organismes de formation



Contact: Gérard BONNEAU
Tél. : 02 41 51 89 25



? Quelle Allure !
Contact : Mireille WILLIG
Tél : 06 62 42 17 17

Durée

112 heures (dont 7h de positionnement)

Dates de la formation

- Positionnement : 28 octobre 2016
- 14 au 18 novembre 2016
- 12 au 16 décembre 2016
- 23 au 27 janvier 2017

- 1^{ère} 1/2 journée tuteurs : 15/11/2016
- 2^{ème} 1/2 journée tuteur : 15/12/2016

Lieu

AFPA de Rennes, Nantes ou d'Angers

Lancement de l'action

Pour la prise en charge de la formation et les inscriptions, contactez votre Conseiller CONSTRUCTYS :

- Yolande LE DU (35 et 56)
Tél : 02 99 30 61 88
- Maël Le Lay (29)
Tél : 02 99 30 61 87
- Nicolas Le Duin (22)
Tél : 06 03 02 48 75

Public concerné par la formation

Salarié ayant 2 années minimum d'expérience sur un chantier. Il possède la maîtrise technique de son métier et a le goût d'exercer des responsabilités. C'est un homme de confiance qui continuera à progresser vers un poste de professionnel confirmé.

Objectif de la formation

L'objectif de cette action est de permettre à vos salariés d'appréhender une nouvelle pratique de leurs métiers

- Optimiser la réalisation et la gestion des tâches, en autonomie, dans le respect des consignes et de l'organisation interne
- Adapter leurs communications et leurs comportements aux situations et aux interlocuteurs (internes et externes)
- Contribuer à assurer la pérennité de l'entreprise (transmission des savoirs, accueil des nouveaux)

Modalités pratiques

Nombre de places limité à 10 personnes.

Le salarié doit obligatoirement être suivi pendant sa formation par un tuteur en entreprise. En fonction de la taille et l'organisation de l'entreprise le tuteur peut être le chef de chantier, le conducteur de travaux, le chef d'agence ou le chef d'entreprise.

Quelle validation de la formation ?

Attestation de présence

LES PLUS DE CETTE FORMATION

Un suivi personnalisé

Une journée de positionnement

Un regroupement des tuteurs

Des interventions de professionnels sur des thèmes précis

Un accompagnement en lien avec le projet d'entreprise par une coordination tuteur/Responsable d'entreprise / salariés / formateur /OPCA

DEVELOPPER L'AUTONOMIE DES OUVRIERS TP

Programme de la formation

Un ouvrier autonome doit exécuter avec autonomie dans le respect des critères de l'entreprise, une tâche ou un ensemble de tâches répondant aux exigences du chantier.

Il doit savoir :

- ⇒ *Entendre, Ecouter, Comprendre et mesurer les enjeux de réalisation*
- ⇒ *Préparer et réaliser techniquement en conformité et en sécurité la tâche*
- ⇒ *Faire un autocontrôle*
- ⇒ *Faire face à des aléas*
- ⇒ *Entretenir et gérer des relations avec divers intervenants (interne et externe)*

Sécurité

- ⇒ Repérer les situations dangereuses
- ⇒ Respecter et faire respecter les règles de sécurité
- ⇒ Installer les sécurités collectives du chantier
- ⇒ Vérifier la signalisation et le balisage chaque soir avant de partir

Communication & travail d'équipe

- ⇒ Se situer dans l'équipe
- ⇒ S'affirmer et se faire respecter
- ⇒ Accueillir en interne ou en externe
- ⇒ Expliquer, questionner et rendre compte (oral & écrit) sur la tâche à réaliser
- ⇒ Transmettre et partager avec son équipe
- ⇒ Comprendre un énoncé écrit

Implantation

- ⇒ Lire et interpréter le plan d'exécution
- ⇒ Reporter les points à l'aide d'un niveau optique ou laser
- ⇒ Tracer les ouvrages à partir des points principaux fournis

Organisation

- ⇒ Réunir les moyens nécessaires à l'exécution des tâches
- ⇒ Prévoir le plan d'avancement et lancer le travail
- ⇒ Contrôler l'exécution du travail
- ⇒ Anticiper la journée du lendemain
- ⇒ Calculer et noter les quantités produites

Gestion

- ⇒ Vérifier la conformité des fournitures
- ⇒ Recueillir et contrôler les bons de livraison
- ⇒ Noter ou saisir les quantités réalisées

Organisation personnelle

- ⇒ Tenir son cahier de chantier
- ⇒ Tenir son répertoire téléphonique
- ⇒ Ranger les documents transmis

Méthodes et moyens pédagogiques

- ⇒ Une formation groupe en alternance
- ⇒ Une pédagogie basée sur des cas de chantier
- ⇒ Des objectifs de formation individualisés
- ⇒ Un livret de suivi des progrès réalisés en formation et en entreprise
- ⇒ Un tuteur en entreprise accompagnant le salarié en formation



?Quelle Allure !



DEVELOPPER L'AUTONOMIE DES OUVRIERS TP

Fiche d'inscription

Entreprise : _____

Adresse : _____

Nom du responsable formation de l'entreprise : _____

Nom de la personne chargée du suivi du dossier : _____

N° de téléphone : _____

Adresse mail : _____

N° SIRET : _____

Je souhaite pré inscrire à cette formation :

Nom : _____

Cachet et signature de l'entreprise

Prénom : _____

Fonction : _____

Date de naissance : _____

N° SIRET Etablissement : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Date de naissance : _____

N° SIRET Etablissement : _____

A retourner à

Yolande LE DU
CONSTRUCTYS Bretagne
107 avenue Henri Fréville
CS 70701
35207 RENNES Cedex 2
Fax : 02 99 30 82 29
E-mail : yolande.ledu@constructys.fr